

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 MARS 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-94 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 09-95 - Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-96 - Relations internationales
- 09-97 - Antenne de Bruxelles
- 09-98 - Demande de financement au titre du FEDER

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-99 - Extension du site Renault Trucks de Blainville-sur-Orne.....
- 09-100 - Aménagement des abords de la Grange aux Dîmes accueillant un centre des expositions temporaires sur la commune de Cambremer.....
- 09-101 - Société Coopérative Agricole d'Isigny-Sainte-Mer – installation d'une chaudière biomasse par voie de Crédit-bail auprès d'OSEO.....
- 09-102 - Société de Coopérative de Production (SCOP) ACOME – installation d'une chaufferie bois.....
- 09-103 - Association GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement) – Animation d'un Espace Info Energie (EIE) 2008-2009
- 09-104 - Pays du Bessin au Virois – mise en œuvre d'un contrat ATEnEE 2007-2009

*Instruction déléguée FEADER 2007/2013

- 09-105 - Actions agricoles et rurales au Pays d'Auge – 2008.....
- 09-106 - Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement du Pays de la Baie du Mont-Saint Michel
- 09-107 - Ingénierie de projets de l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT - EMPLOI - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-108 - Aides aux entreprises

*Stratégie de l'innovation et de la compétitivité

- 09-109 - Soutien au plan d'actions de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie
- 09-110 - La Basse-Normandie rejoint le pôle de compétitivité VALORIAL.....
- 09-111 - Soutien à l'animation de l'Association Polymers Technologies.....
- 09-112 - Soutien à l'animation du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées »

*Modernisation sectorielle

- 09-113 - Soutien à l'animation du pôle de compétitivité MOV'EO.....
- 09-114 - Animation de la filière logistique – modification d'intervention de la Région auprès de la Fédération des Clubs Logistiques de Basse-Normandie

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-115 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – projet de développement de l'activité jardin porté par l'Association AIFR BOCAGE (Flers – 61)

*Structuration du Champ

- 09-116 - Financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
- 09-117 - Financement de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES).....
- 09-118 - Financement de l'Association Basse-Normandie Active (BNA).....
- 09-119 - Financement de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (URSCOP).....
- 09-120 - Financement du forum régional « Les Acteurs de l'ESS : partenaires des services à la petite enfance »
- 09-121 - Financement de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale Basse-Normandie (CRES BN)
- 09-122 - Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) – Centre-Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-123 - Aide à l'emploi

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-124 - Soutien au fonctionnement d'un centre de Ressources des territoires bas-normands.....
- 09-125 - Etudes et planification – adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGÉO).....

TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 09-126 - Avenants à la convention TER
- 09-127 - Tarifications « BOOS'TER », « LIBER'TER »
- 09-128 - Programme INTERREG VI Espace Atlantique – Projet START.....
- 09-129 - Association pour la Défense et la Promotion de la Ligne Ferroviaire Caen – Saint-Lô – Rennes (ADPCR).....

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- 09-130 - Subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie
- 09-131 - Centre de Ressources des Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie.....
- 09-132 - Appel à projets Zone Numérique Multiservice Communauté de communes du Pays Bellémois

MER ET LITTORAL

- 09-133 - Ports de commerce – fonctionnement.....
- 09-134 - Promotion nautique – investissement

EDUCATION

- 09-135 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
- 09-136 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés
- 09-137 - Moyens des lycées – modalités de versement des subventions aux EPLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 09-138 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 09-139 - Bourses sanitaires et sociales
- 09-140 - Subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier – 2^{ème} versement

ENVIRONNEMENT

- 09-141 - Lutter contre les changements climatiques
- 09-142 - Partenariat ADEME/Région
- 09-143 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

- 09-144 - Parcs Naturels Régionaux – PNR du Perche
- 09-145 - Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales.....
- 09-146 - Air et Déchets – Avis sur les projets de Plan Régional d’Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et de rapport environnemental de la Région Pays de Loire
- 09-147 - Air et Déchets – Avis sur les projets de Plan Régional d’Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et de rapport environnemental de la Région Centre.....
- 09-148 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 09-149 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

*** Formation professionnelle continue - fonctionnement**

- 09-150 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi
- 09-151 - Formation tout au long de la vie
- 09-152 - Dépenses spécifiques FSE
- 09-153 - Moderniser les outils.....
- 09-154 - Contrat de Projets Etat-Région
- 09-155 - Apprentissage.....
- 09-156 - Formation professionnelle continue et apprentissage – investissements

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-157 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
- 09-158 - « Formation des actifs et des salariés – Aide au reclassement »
- 09-159 - Programme de formation d’adéquation entre les besoins de main d’œuvre, des entreprises et la demande d’emploi « une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 09-160 - Marchés de formation professionnelle

CULTURE

- 09-161 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....
- 09-162 - Contribution au rayonnement de la Région
- 09-163 - Education artistique et culturelle
- 09-164 - Animation des territoires

09-165 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine.....

COOPERATION DECENTRALISEE

09-166 - Coopération décentralisée.....

JEUNESSE ET SPORTS

09-167 - Aide au mouvement sportif.....

09-168 - Politique jeunesse.....

09-169 - Vie associative

09-170 - Compétitions exceptionnelles « Cheval »

09-171 - Vie associative colloque Jeunesses en Région.....

FONCIER

09-172 - Foncier

RENOVATION URBAINE

09-173 - Rénovation urbaine

SOLIDARITE URBAINE

09-174 - Appel à projets « Réinventons la Ville » - Edition 2006 – prolongation d’action sur l’année 2009.....

LOGEMENT

09-175 - Réhabilitation de l’habitat privé.....

09-176 - Logement des jeunes.....

SANTE ET TERRITOIRES

09-177 - Actions en faveur des personnes handicapées

ACTIONS DE SOLIDARITES

09-178 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

* Politique de l’installation, emploi agricole et solidaire

09-179 - Installation et emploi agricole hors CPER – investissement.....

09-180 - Installation et emploi agricole hors CPER – fonctionnement

09-181 - Installation CPER - fonctionnement

* Politique de Qualité CPER

09-182 - Politique de Qualité CPER – Aide aux investissements en agriculture biologique – investissement

* Appui aux filières

09-183 - Filières animales CPER – fonctionnement

09-184 - Filières animales hors CPER – fonctionnement.....

09-185 - Filière équine hors CPER – fonctionnement.....

09-186 - Filière équine hors CPER – investissement

* Compétitivité filière bois CPER

09-187 - Filière végétales hors CPER – Professions-Bois

09-188 - Filière végétales hors CPER – SILEBAN.....

09-189 - Investissement.....

09-190 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement

TOURISME

09-191 - Professionnalisation des acteurs du tourisme

09-192 - Qualité dans le tourisme

PECHE ET CULTURES MARINES

09-193 - Filière Pêche CPER – investissement – investissements à bord des navires de pêche

09-194 - Filière pêche hors CPER – fonctionnement – prospective – études – coopération.....

09-195 - Filière pêche CPER et hors CPER – investissement – installation des jeunes pêcheurs

09-196 - Filière cultures marines hors CPER – investissement – investissements productifs dans l'aquaculture

09-197 - Ex FRIP – « P'tit Corse »

09-198 - Ex FRIP – « Harfang ».....

AFFAIRES JURIDIQUES

09-199 - Autorisation d'ester en justice – désignation d'un avocat

09-200 - Autorisation d'ester en justice – EURL Carrosserie de la Porte d'Espagne

BATIMENTS REGIONAUX

09-201 - Bâtiments Régionaux

PATRIMOINE

09-202 - Patrimoine

FINANCES

* Fonds d'Interventions Régional

09-203 - Association des anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

09-204 - Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France

09-205 - Amicale des anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

09-206 - Régie de recettes – Livrets jeux

PROMOTION DE LA REGION

09-207 - Soutien aux manifestations culturelles.....

09-208 - Soutien aux manifestations sportives

09-209 - Soutien aux actions de solidarité.....

09-210 - Soutien aux opérations d'animation locale

09-211 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

09-212 - Déplacement au salon de l'Agriculture de Paris

MARCHES

09-213 - Marchés.....

RELATIONS PUBLIQUES

09-214 - Mandats spéciaux.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-94

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 210 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 21 219 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 16 500 € au titre du soutien à la R&D dans les Pôles de Compétitivité,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 42 384 € au titre du cofinancement de projets européens,
- . 5 208 € au titre du soutien aux colloques scientifiques,
- . 104 781 € au titre du soutien à la recherche privée,
- . 27 105 € au titre du soutien à la R&D dans les Pôles de Compétitivité,
- . 95 000 € au titre des actions de terrain,
- . 342 000 € au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie,
- . 80 000 € au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 21 219 € à la SAS CHIC GREEN, pour son projet innovant, conformément à l'annexe 2, tableau a,

- 16 500 € à la société ACOME, pour son projet, conformément à l'annexe 2, tableau b,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets européens

- 42 384 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le cofinancement d'une thèse dans le cadre du projet CHRONEXPO déposé au titre du programme européen INTERREG IV A,

* au titre du soutien aux colloques scientifiques, conformément à l'annexe 1

- 5 208 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

* au titre du soutien à la recherche privée, conformément à l'annexe 2, tableau a,

- 104 781 € à 4 entreprises,

* au titre du soutien à la R&D dans les Pôles de Compétitivité, conformément à l'annexe 2, tableau b

- 27 105 € à la société ACOME,

* au titre des actions de terrain

- 45 000 € au CNRS, Délégation Normandie, pour la mise en œuvre par le CNRT Matériaux des actions de déploiement des Technologies Clés sur l'année 2009,

- 50 000 € à SYNERGIA, pour le financement du magazine CONNEXIONS sur l'année 2009,

* au titre du soutien aux centres et plateformes de transfert de technologie

- 342 000 € au Centre des Technologies Nouvelles, pour le fonctionnement de ses activités sur l'année 2009,

* au titre du soutien à l'incubation et à la préincubation

- 80 000 € à NORMANDIE INCUBATION, pour le fonctionnement de ses activités sur l'année 2009 ;

- de modifier la délibération n° 09-01 du 6 février 2009 comme suit :

- la subvention de 53 000 €, pour le financement de l'allocation postdoctorale de M. Christophe DENOYELLE, est attribuée à l'Université de Caen Basse-Normandie, et non au Centre François Baclesse ;

- d'autoriser le cofinancement en complément de la subvention FEDER du projet CHRONEXPO déposé dans le cadre du programme européen INTERREG IV A France (Manche) - Angleterre, à hauteur maximale de 42 384 €, sous réserve que le cofinancement par le FEDER soit effectivement accordé ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le financement des actions mises en œuvre par le CNRT Matériaux, SYNERGIA, le CTN et NORMANDIE INCUBATION, en considérant la date de commencement des opérations au 1^{er} janvier 2009 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec SYNERGIA, la convention pluriannuelle jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-95

sur la recherche, le transfert de technologie, l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 8 587 500 € votée en 2008, les montants suivants :

- 42 384 €, pour le projet R25_p3,
- 80 000 € pour le projet R25_P12 ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les aides suivantes :

- 42 384 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour le cofinancement de l'allocation doctorale de M. Claudio VERGARI sur trois ans,

- 80 000 € à l'ENSICAEN, pour le financement en 2009 de l'animation du CNRT ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le financement des actions mises en œuvre par le CNRT Matériaux, en considérant la date de commencement des opérations au 1^{er} janvier 2009 ;

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-96

sur les affaires européennes et les relations internationales : relations internationales

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- de désaffecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 707 934 € votée en 2009, un montant de 1 000 € sur le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 707 934 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 1 723,55 € pour le dossier « Chine »,
- . 751 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,

- sur l'AE « Dépenses AE Bruxelles » de 27 300 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 120 €, pour le paiement de la cotisation 2009 au CDPF,

- sur l'AP « Divers Investissement Europe International » de 15 000 € votée en 2009, un dossier « Dépenses Diverses en AP Investissement » d'un montant de 15 000 € pour le paiement des dépenses à venir sur 2009 ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 2 474,55 € réparti comme suit :

- 1 723,55 € à l'association PHOTODRAME, pour la mise en circulation en Chine, de l'exposition « Entre Terre et Ciel », dépenses 2009 (Assurance et frais divers),

- 751 € au Comité de Jumelage Giberville-Murlo, pour l'accueil de Luciano SCALI ;

- d'annuler la subvention de 1 000 € accordée par délibération n° 09-03 du 6 février 2009, à l'Association AVRIL, pour l'envoi d'un SVE, Vincent GIRARD au Royaume-Uni, ce dernier ayant trouvé un emploi ;

- d'autoriser :

- la prise en charge :

- . aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement, de restauration de Cédric MOREL, du Pôle TES et de Jean-Pierre GRANDIN, de l'ENSICAEN, qui feront partie de la délégation qui se rendra au Québec/Ontario du 27 mars au 4 avril 2009,

- . aux frais réels des dépenses de billets d'avion et la prise en charge des frais de restauration sur une base de 20 € par personne et par repas de Jean-Michel GUILLAUD et Sophie LUCET de l'association PHOTODRAME qui feront partie de la délégation qui se rendra en Chine du 16 au 25 avril 2009,

- . des dépenses d'hébergement et de restauration sur la période du 11 au 14 février 2009, dans le cadre de la visite du Commissaire Européen, M. Joe BORG, pour Luis CUERVO, Administrateur à la Direction Générale MARE,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-97

sur les affaires européennes et les relations internationales : antenne de Bruxelles

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels, dans le cadre du séminaire organisé à Bruxelles, les 25 et 26 mars 2009, sur le thème des villes et agglomérations :

° des dépenses de transports, d'hébergement et de restauration, pour les personnes suivantes :

- . Monsieur Philippe DURON, Député-Maire de CAEN,
- . Monsieur Jean-Christophe ERARD, Directeur Général des Services de la Mairie de CAEN,
- . Monsieur Jean-Yves COUSIN, Député-Maire de VIRE,
- . Monsieur Gilbert GODEREAUX, Maire-Adjoint de LISIEUX,
- . Monsieur François DUTERTRE, Responsable des affaires européennes à la Communauté Urbaine de CHERBOURG,
- . Monsieur Ugo PARIS, Maire-Adjoint de SAINT-LO,
- . Madame Catherine DE LABORDERIE, Conseillère Municipale de SAINT-LO,
- . Monsieur Gérard SAURE, Adjoint au Maire de GRANVILLE et Conseiller communautaire,
- . Monsieur Joaquim PUEYO, Maire d'ALENCON,
- . Monsieur Pascal DEVIENNE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'ALENCON,
- . Monsieur Yves GOASDOUE, Maire de FLERS,
- . Monsieur Bernard DEBAN, Directeur Général des Services du Pays de FLERS,

° des dépenses d'hébergement pour Monsieur Michel DROUET, Directeur d'ARCHADE,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-98

sur les affaires européennes et les relations internationales : demande de financement au titre du FEDER - « appui à l'accès aux programmes d'actions communautaires des acteurs bas-normands de la recherche et innovation »

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEDER, pour le financement d'activités liées au poste de la chargée de mission pour l'«Appui à l'accès aux programmes d'actions communautaires des acteurs bas-normands de la recherche et innovation», de l'antenne de Bruxelles de la Région, à hauteur de 65 000 €,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-99

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – extension du site Renault Trucks de Blainville-sur-Orne (Calvados)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.4.4. » d'un montant de 2 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 2 000 000 € à la SAS RENAULT TRUCKS, pour l'extension du site de Blainville-sur-Orne ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à :

- saisir la Commission Européenne de ce dossier, dans le cadre de la procédure grand projet,

- signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-100

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - aménagement des abords de la Grange aux Dîmes accueillant un centre d'expositions temporaires sur la commune de Cambremer (Calvados)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Cambremer, au titre de la sous-mesure 3.2.2. « Soutien au programme de développement » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-101

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Société Coopérative Agricole d'Isigny Sainte-Mère (Manche) - installation d'une chaudière biomasse par voie de crédit-bail auprès d'OSEO

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1, sous mesure 4.1.2. » d'un montant de 1 226 604,60 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 1 226 604,60 € à OSEO, pour l'acquisition d'une chaudière biomasse destinée à la Société Coopérative Agricole d'Isigny Sainte-Mère ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-102

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - Société Coopérative de Production (SCOP) ACOME (Manche) – installation d’une chaufferie bois

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1, sous mesure 4.1.2. » d'un montant de 177 712,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 177 712,50 € à la Société Coopérative de Production (SCOP) ACOME, pour l'installation d'une chaufferie bois ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-103

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l’Environnement) – animation d’un Espace Info Energie (EIE) 2008-2009

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1, sous mesure 4.1.2. » d'un montant de 94 913 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 94 913 € à l'Association GRAPE, pour l'animation de l'Espace Info Energie 2008-2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-104

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Pays du Bessin au Virois – mise en œuvre d'un contrat ATEnEE 2007-2009

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1, sous mesure 4.1.1. » d'un montant de 33 060,80 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 33 060,80 € à l'Association du Pays du Bessin au Vrois, pour la mise en œuvre d'un contrat ATEnEE 2007-2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-105

**sur les affaires européennes et relations internationales : instruction déléguée FEADER
2007/2013 – actions agricoles et rurales en Pays d’Auge - 2008**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association « Pays d'Auge Expansion », la somme de 37 986,90 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-106

sur les affaires européennes et relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 - élaboration et mise en œuvre de la stratégie de développement du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel - accueil des entreprises et des jeunes actifs - 2008

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, la somme de 56 349,87 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-107

sur les affaires européennes et relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 - ingénierie de projets de l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL) - renforcement de son expertise en matière de communication et de TIC - 2008

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier compte tenu du nouveau plan de financement retenu, la délibération n° 08-979 du 19 décembre 2008 comme suit :

- d'autoriser le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'« Association de Promotion du Pays Saint-Lois », la somme de 48 299,80 € (et non plus 36 650,94 €), au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-108

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 120 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 66 000 € pour le soutien à la transmission d'entreprises,
- . 827 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 1 723 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 18 000 € pour le soutien à la transmission d'entreprises,
- . 315 784 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 120 000 € en subvention pour deux bénéficiaires, au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- 50 000 € en subvention à la SASU SOCIETE NORMANDE DE VOLAILLES (SNV) à la Chapelle d'Andaine (Orne), au titre des grands projets,

- 777 000 € en avance remboursable pour quatre bénéficiaires, au titre de l'ARE, conformément aux annexes 2 et 2 bis,

- 66 000 € en subvention à NORMANDIE INITIATIVE, au titre du renforcement du fonds de la plate-forme d'initiative locale régionale,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 30 000 € en subvention à 1 bénéficiaire, au titre de l'aide à la réindustrialisation, conformément à l'annexe 1 bis ;

- 10 000 € en subvention à la CCI de Caen, pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Salon de la Création, Reprise et Transmission d'Entreprises,

- 10 000 € en subvention à NORMANDIE PIONNIERES, au titre de la professionnalisation des structures,

- 1 703 000 € en subvention à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie dont :

- . 1 428 000 € au titre de l'animation régionale 2009 du réseau des métiers,
- . 125 000 € au titre du soutien au fonctionnement 2009 du Pôle ATEN,
- . 150 000 € au titre du soutien au développement commercial des entreprises artisanales,

- 18 000 € en subvention à NORMANDIE INITIATIVE afin d'assurer le fonctionnement de la structure,

- 300 000 € en subvention pour trois bénéficiaires au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,

- 15 784 € en subvention pour un bénéficiaire au titre du FRAEX collectif, conformément à l'annexe 4 ;

- de proroger d'un an, soit jusqu'au 30 janvier 2012, le délai de réalisation du programme FRAEX de la SAS KALIBEE à Caen ;

- d'émettre un titre de recettes de 10 453,99 €, pour solder la convention « Initiatives Export 2007 » passée avec la CRCI ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexe 5, conformément au nouveau règlement adopté lors de l'Assemblée Plénière du 19 mars 2009 ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, la garantie sollicitée sur le prêt des trois entreprises figurant en annexe 6 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-109

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité - soutien au plan d'actions de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 89 435 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 89 435 € à l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Basse-Normandie, pour le soutien à l'animation et à l'opération collective PRO-CAR, pour l'année 2009, soit 24,50 % du budget prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-110

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité (CPER) - la Basse-Normandie rejoint le pôle de compétitivité VALORIAL

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 60 000 €,

- sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Fédération de la Logistique de Basse-Normandie, pour le soutien au fonctionnement du pôle de compétitivité VALORIAL, sur l'année 2009, une subvention globale de 100 000 € répartie comme suit :

- 60 000 € au titre de l'administration générale dupôle,

- 40 000 € au titre de l'animation du pôle en BasseNormandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-111

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité -
soutien à l'animation de l'Association Polymers Technologies**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 29 100 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 29 100 € à l'Association Polymers Technologies, pour le soutien à l'animation de cette dernière pour 2009 et 2010, soit 8,43 % du budget prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-112

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité -
soutien à l'animation du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées »**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 120 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 120 000 € à l'Association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées », pour le soutien à l'animation de cette dernière, pour l'année 2009, soit 14,72 % du budget prévisionnel ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-113

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du pôle de compétitivité MOV'EO

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 200 000 € votée en 2009, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 139 369 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 139 369 € à l'Association MOV'EO, pour le soutien aux activités du pôle de compétitivité MOV'EO pour l'année 2009, soit 11,44 % du budget prévisionnel ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-114

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité - animation de la filière logistique - modification d'intervention de la Région auprès de la Fédération des Clubs Logistiques de Basse-Normandie suite à la consolidation du plan d'actions de la filière

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider :

- le nouveau budget prévisionnel 2008-2010 des actions de la Fédération de la Logistique de Basse-Normandie ci-dessous :

DEPENSES TTC		RESSOURCES TTC		
Axe 0 Administration et gestion de la Fédération	93 241	Région	191 500	40,68
Axe 1 Densifier et représenter le réseau au travers d'un agenda filière et de manifestations inter-club notamment	55 151	DRIRE	201 497	42,81
Axe 2 Animer la filière et piloter des actions collectives: structurer et assurer la lisibilité au travers de la création d'un portail, la mise en place d'une newsletter, la participation à des salons collectifs (Salon SIT1) et la conduite de diagnostic performance logistique	278 030	Fédération	77 728	16,51
Axe 3 Centraliser les données économiques régionales de la filière au travers d'un observatoire des données socio-économique et l'analyse sectorielle des activités logistiques en Basse-Normandie	44 303			
TOTAL	470 725 €		470 725 €	100,00%

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 17 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 17 500 € à la Fédération de la Logistique de Basse-Normandie, pour le financement de ses actions pour l'année 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention financière triennale du 20 décembre 2007, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-115

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – projet de développement de l'activité jardin porté par l'Association AIFR BOCAGE (Flers – 61)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 15 000 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € à l'Association « ACTION INSERTION FAMILLES RURALES BOCAGE », pour le développement de son activité jardin ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-116

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 40 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément aux règles de financement pour le réseau des acteurs, adoptées lors de l'Assemblée Plénière des 11 et 12 décembre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-117

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement de l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de Economie Solidaire (ARDES), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément aux règles de financement pour le réseau des acteurs, adoptées lors de l'Assemblée Plénière des 11 et 12 décembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-118

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement de l'Association Basse-Normandie Active (BNA)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 80 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 80 000 € à l'Association Basse-Normandie Active(BNA), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément aux règles de financement pour le réseau des acteurs, adoptées lors de l'Assemblée Plénière des 11 et 12 décembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-119

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest - URSCOP

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 40 000 € à l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production de l'Ouest (URSCOP Ouest), au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément aux règles de financement pour le réseau des acteurs, adoptées lors de l'Assemblée Plénière des 11 et 12 décembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-120

sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – communication et sensibilisation – financement du forum régional « Les acteurs de l'ESS : partenaires des services à la petite enfance »

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 2 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Basse-Normandie, pour l'organisation et l'animation, dans le cadre d'un collectif, du forum régional « les acteurs de l'économie sociale et solidaire : partenaires des services à la petite enfance » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-121

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ – financement de la
Chambre Régionale de l'Economie Sociale Basse-Normandie (CRES BN)**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 116 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, une subvention maximale de 116 000 € dont :

- 80 000 € pour son action 2009 en Basse-Normandie, au titre du soutien régional aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, conformément aux règles de financement pour le réseau des acteurs, adoptées lors de l'Assemblée Plénière des 11 et 12 décembre 2006,

- 36 000 € pour la mission spécifique « Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire » en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-122

**sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) –
Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 56 896,69 €, pour le dispositif DLA-C2RA ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 56 896,69 € à Calvados Création, au titre de l'année 6 du DLA du Calvados ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-123

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, les montants suivants correspondant aux sommes non versées aux associations bénéficiaires d'un emploi-tremplin ci-dessous :

- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « SECRETARIAT DE LA FEDERATION INTERNATIONALE POUR LA MUSIQUE CHORALE » à Louvigny (14) par délibération n° 07-444 du 6 juillet 2007,
- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « CORES BASSE-NORMANDIE » à Hérouville-Saint-Clair par délibération n° 07-225 du 13 avril 2007,
- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « C'EST QUOI CE BAZ...ART » à Caen (14) par délibération n° 07-571 du 21 septembre 2007,

sur l'AE « Aide à l'emploi » de 6 825 000 € votée en 2006, le montant suivant correspondant à la somme non versée à l'association bénéficiaire d'un emploi-tremplin ci-dessous :

- 10 000 € sur l'aide de 48 000 € accordée à l'Association « BACER DU PRE-BOCAGE » à Caumont-l'Eventé (14) par délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006 ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € voté en 2009, un dossier d'un montant de 426 000 €,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 454,88 € pour l'aide à l'ingénierie des Emplois Tremplins,

- sur l'AP « Aide à l'Investissement » de 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 13 515 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe :

sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 426 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »,

sur le chapitre 931 du Budget de la Région,

- 3 454,88 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 13 515 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- de transférer à l'Association l'Etape à Flers, le bénéfice du solde, soit 5 500 €, de l'aide à l'emploi-tremplin accordée par délibération n° 06-421 du 19 mai 2006 à l'Association « SOS Déplacements », cette dernière ayant été dissoute ;

- de modifier la délibération n° 09-14 du 6 février 2009 afin de retenir, comme base d'attribution de l'aide à l'investissement, l'acquisition d'un véhicule automobile au lieu de l'acquisition d'un ordinateur et d'un appareil vidéo, pour l'aide accordée à l'association « DES DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS DE LA MANCHE » à Coutances ;

- de demander le remboursement de la somme de 1 334 € sur la subvention de 48 000 € accordée par délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006, au titre du volet emploi, à l'Association « BACER DU PRE-BOCAGE » à Caumont-l'Eventé (14), dans la mesure où le salarié en emploi tremplin n'a travaillé que 2 ans, 4 mois et 12 jours dans la structure, alors que la subvention versée correspond à une période travaillée de 2,5 ans ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-124

**sur l'aménagement du territoire : soutien au fonctionnement d'un centre de ressources
des territoires bas-normands**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Accueil de nouvelles populations dans les territoires ruraux » de 250 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 49 897,47 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 49 897,47 € à l'Association CREAN, pour l'activité 2009 du Centre de ressources des territoires ;
- de prendre acte que cette somme est susceptible d'être contrepartie publique du sous-dispositif 341 B3 du FEADER, relatif à l'accompagnement des territoires de projet ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-125

sur l'aménagement du territoire : études et planification - adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGÉO)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGÉO) ;
- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 350 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 500 € ;
- de verser sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant de 500 € à l'Association Française pour l'Information Géographique, au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-126

sur les transports ferroviaires : avenants à la convention TER

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TER », d'un montant global de 831 200 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :

- 156 200 € (subvention maximale), au titre des ajustements d'offre liés au cadencement, pour la mise en place de modifications d'offre sur les axes Caen-Cherbourg, Granville-L'Aigle et Lison-Granville,

- 675 000 € (subvention maximale) pour la location d'une rame supplémentaire ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants n° 5 et n° 6 à la convention du 21 décembre 2007 relatif à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF. La facturation des montants inscrits dans les avenants n°5 et n°6 à la convention TER du 21 décembre 2007 se fera dans le cadre du dispositif financier prévu dans la convention TER, à l'article 3.2.2.3 de la convention TER du 21/12/2007. Ces charges seront donc intégrées pour un montant de 6 200 € aux charges C3 du compte de facturation définitif 2008, payées en 2009 et pour un montant de 842 000 € aux charges C3 du compte de facturation définitif 2009, payées en 2010. Les recettes générées seront inscrites pour un montant de 17 000 € aux recettes R1 (Recettes de trafic) du compte de facturation définitif 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-127

sur les transports ferroviaires : tarifications « BOOS'TER », « LIBER'TER »

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Tarifications TER » d'un montant de 1 211 259,42 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, les subventions suivantes :

- 131 259,42 € correspondant à la participation de la Région au dispositif cartes « Boos'ter » pour les trois derniers mois de l'année 2008, en complément des 220 000 € accordés par délibération n° 08-446 du 19 juin 2008, au titre des tarifications « Liber'ter » et « Boos'ter »,

- 440 000 € correspondant à la participation de la Région au dispositif Abonnement « Liber'ter » au titre de l'année 2009,

- 640 000 € correspondant à la participation de la Région au dispositif cartes « Boos'ter » au titre de l'année 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-128

**sur les transports ferroviaires : programme INTERREG IV B Espace Atlantique -
Programme START**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- un accord de partenariat avec Merseytravel, autorité organisatrice des transports publics de la région de Merseyside (Angleterre) et chef de file ainsi qu'avec les partenaires du projet START « Voyager facilement à travers les régions de l'espace atlantique en utilisant des moyens de transports durables », dans le cadre du programme INTERREG IV B Espace Atlantique,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-129

**sur les transports ferroviaires : Association pour la Défense et la Promotion de la ligne
ferrovaire Caen - Saint-Lô - Rennes (ADPCR)**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER,
FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD,
Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subventions, divers, adhésions » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « Subventions diverses organisme de transports » d'un montant de 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 500 € à l'Association pour la Défense et la Promotion de la ligne ferroviaire Caen - Saint-Lô - Rennes », au titre de son fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-130

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : formation des animateurs des EPN en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 618,85 € à la Communauté de communes du Canton de Coutances, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 773,57 €, soit 80 % d'intervention,

- 618,85 € à l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois (APPSL), pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 773,57 €, soit 80 % d'intervention,

- 1 098,86 € à Isigny Grandcamp Intercom, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 1 373,57 €, soit 80 % d'intervention,

- 1 098,86 € au Bureau Information Jeunesse d'Alençon, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 1 373,57 €, soit 80 % d'intervention,

- 4 320 € à la Communauté de communes de l'Agglomération Saint Loise (CCASL), pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 5 400 €, soit 80 % d'intervention ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-131

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Centre de ressources
pour l'animation du réseau des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € au Centre de Technologies Nouvelles (CTN) pour mener à bien les missions confiées au Centre de Ressources EPNBN, au titre de l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-132

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : appel à projets Zone Numérique Multiservice Communauté de communes du Pays Bellêmeois

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déclarer le projet déposé par la Communauté de communes du Pays Bellêmois éligible dans le cadre de l'Appel à Projet Régional pour les zones structurantes ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la Communauté de communes du Pays Bellêmois, une subvention maximale de 12 000 € pour le financement de l'étude d'ingénierie permettant au porteur de constituer le dossier de labellisation du projet, sur un coût éligible de 30 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-133

**sur la mer et le littoral : ports de commerce (fonctionnement) - Association BP 2S -
Bureau du Transport Maritime de Courte Distance**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 6 000 € à l'Association BP2S au titre de la cotisation de la Région pour 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-134

sur la mer et le littoral : promotion nautique (investissement)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion nautique » de 520 000 € votée en 2009, un dossier « Patrimoine maritime » d'un montant de 5 483 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 483 € à l'association « Torbouai du Bessin » pour la réhabilitation de la Grandcopaise ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-135

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 7 subventions d'un montant total de 293 324 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1.1, portant à 6,3 % le taux de consommation de l'enveloppe votée au BP 2009,

- 4 subventions d'un montant total de 34 500 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 1.2, portant à 4,3 % le taux de consommation de l'enveloppe votée au BP 2009,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 1 subvention de 18 214 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II ;

- de modifier :

- les délibérations suivantes :

- . n°04-312 du 28 mai 2004 et n°08-452 du 19 juin 2008 : la subvention de 29 517,50 € accordée au Centre d'Enseignement et de Formation Professionnelle Horticole de Saint-Gabriel Brécy (Calvados) étant à ce jour partiellement utilisée, un nouveau délai soit jusqu'au 31 mai 2009 est accordé,

- . n°05-327 du 23 mai 2005 : la subvention de 4 634,50€ attribuée à la MFR de Saint-Sauveur Lendelin a pour destination supplémentaire l'acquisition de matériel pour la cuisine pédagogique en plus du mobilier de classe initialement prévu. Cette subvention étant à ce jour inutilisée, un nouveau délai, soit jusqu'au 30 novembre 2009, est accordé,

- l'annexe à la délibération n°07-467 du 6 juillet 2007 comme suit :

- . la subvention de 2 400 € initialement accordé à IEREA Robert Doisneau à Saint-Lô, pour l'achat de 4 oscilloscopes bicourbes est réaffectée à l'acquisition de petits matériels pour les enseignements de sciences physiques (consoles primo, capteurs voltmètres, capteurs ampèremètres, capteurs thermomètres, etc.) afin de répondre aux besoins des équipes pédagogiques ;

- d'approuver :

au titre de la gestion du patrimoine

- la convention relative aux conditions de financement et de réalisation de la sécurisation de la desserte des cars de transports scolaires pour les élèves du lycée La Roquette à Coutances, jointe en annexe III,

- la cession à la Ville de Coutances de l'emprise de l'aire de stationnement après achèvement des travaux, pour l'euro symbolique ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant financier relatif à la Convention UPI « Déficience Visuelle » portant sur 84 000 € votés au titre des dotations de fonctionnement des EPLE pour l'exercice 2009, lors de l'Assemblée Plénière du 24 octobre 2008,

- la convention précitée relative à l'opération de sécurisation de la desserte des cars de transports scolaires pour les élèves du lycée La Roquette à Coutances,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-136

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, 15 subventions d'un montant total de 14 593,50 € au titre du fonds social régional, conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser :

- le remboursement d'un montant de 14,10 € correspondant au solde de la carte-livre n°650650 pour laquelle la famille n'a pas utilisé en totalité l'avantage mis en place par la collectivité, conformément à l'annexe 1 ;

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-137

sur les moyens des lycées : modalités de versement des subventions aux EPLE

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver concernant les subventions attribuées aux EPLE au titre des équipements pédagogiques, des équipements de service général et des dotations complémentaires « entretien-réparation du propriétaire », le principe d'un versement en deux acomptes, sauf mention contraire dans la délibération pour des cas qui le justifieraient, notamment pour les dépenses urgentes, à savoir :

- 75 % dès que la délibération est exécutoire,
- le solde sur présentation d'un justificatif de dépenses ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-138

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 52 300 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,

- . 80 000 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS),

- . 1 000 € pour l'organisation d'un forum,

- sur l'AP « 5EHCP » de 484 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 13 640 € au titre de l'aide à l'équipement de la plate-forme commune multimédia de l'IUT de Caen ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 10 900 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1,

- 41 400 € à l'ENSICAEN, au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe 1,

- 80 000 € à l'ERREFOM, pour les activités de l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS) pour l'année 2009,

- 1 000 € à l'Association Forum construction sise à l'ESITC, pour l'organisation d'une manifestation,

- sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 13 640 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre du solde de l'aide à l'équipement de la plate-forme commune multimédia de l'IUT de Caen,

- 970 705 € à la Communauté d'Agglomération Caen la Mer pour la phase 1 de l'extension de l'ENSICAEN (CPER 2000-2006) ;

- d'approuver :

- la modification de la répartition des bourses accordées à l'Ecole de Management de Normandie, conformément à l'annexe 1,

- le principe de l'acquisition prochaine d'une parcelle de 20 000 m² proposée par le Centre Hospitalier Universitaire de Caen pour l'implantation du pôle des formations de santé/reconstruction de la faculté de médecine inscrit au CPER, conformément à la délibération du 24 octobre 2008 du conseil d'administration de l'hôpital, pour le prix fixé par le service des domaines de 30,50 M€ ;

- d'autoriser le Président :

- à mandater le cabinet notarial Margueritte – Vielpeau sis à Caen pour élaborer l'acte d'achat du terrain susvisé,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-139

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 73 553 € conformément au tableau joint aux annexes 1 et 2 ; ces bourses seront versées en une seule fois,

- les bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours pour un montant global de 7 115,50 €, conformément au tableau ci-dessous :

NOM Prénom	Formation	Décision CP 17/10/08 21/11/08	Proposition	Montant
FILIERE SOCIALE : 1 dossier				
SIFAOUI Nada	Educateur Spécialisé	défavorable	6 ^{ème} échelon	3 865 €
FILIERE PARAMEDICALE : 2 dossiers				
BEGNARD Lucie	IFMK	défavorable	2 ^{ème} échelon	2 093 €
MACON Jessalyne	IFSI Lisieux	défavorable	1 ^{er} échelon proratisé	1 157,50 €
TOTAL				7 115,50 €

- de modifier les annexes des délibérations n° 08-771 du 17 octobre 2008 et n° 08-887 du 21 novembre 2008, en supprimant de ces annexes, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses à reverser :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17/10/08 21/11/08 19/12/08	Bourse attribuée ou 1 ^{er} acompte versé	Titre de recette ou blocage 2 ^{ème} acompte
FILIERE PARAMEDICALE : 7 dossiers				
DANNET Noemie	IFSI CRF Alençon	1 ^{er} échelon	1 389 €	694,50 €
NICOLLE Cyrille	IFAS Bayeux	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1 932,50 €
LEJEMTEL Charlène	IFAS Bayeux	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1 932,50 €
REBILLON Laure	IFAS Polyclinique de la Baie	4 ^{ème} échelon	3 269 €	3 269 €
DESPERQUES Virginie	IFSI Cherbourg	6 ^{ème} échelon soit 3 865 €	1 932,50 €	

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17/10/08 21/11/08 19/12/08	Bourse attribuée ou 1 ^{er} acompte versé	Titre de recette ou blocage 2 ^{ème} acompte
ROMAIN Virginie	IFAS Caen	8 ^{ème} échelon soit 6 100 €	3 050 €	
BIREE Suzanne	IFSI CHU	3 ^{ème} échelon soit 2 682 €	1 341 €	
FLIERE SOCIALE : 1 DOSSIER				
GESNOUIN Marine	IRTS	3 ^{ème} échelon	2 682 €	1 341 €
			TOTAL	9 169,50 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-140

sur les formations sanitaires et sociales : subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier – 2^{ème} versement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 24 490 200 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 885 940,39 € au titre du deuxième versement concernant le financement de la gratuité de l'année de formation 2008-2009 ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du budget de la Région, une subvention globale de 885 940,39 € relative au financement de la gratuité des études de formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, au titre du 2^{ème} versement de l'année de formation 2008-2009 et répartie conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-141

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 860 508,18 € dont :

. 240 697,18 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 549 312,00 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 70 499 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 194 972,00 € dont :

. 4 500,00 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 98 522,00 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 91 950,00 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Bilan carbone

- 51 075,18 € à CGPME Basse-Normandie pour la réalisation d'une opération collective développement durable/Bilan Carbone® avec les entreprises de la CDC de l'Aigle (Orne) (65 % de la dépense subventionnable s'élevant à 78 577,20 € TTC),

- 6 750,00 € à l'Association Pays de Honfleur au Service de l'Environnement (PHASE) (Calvados) pour la réalisation d'une Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 13 500 € HT),

- 2 800 € à la Biscuiterie de l'Abbaye à Lonlay l'Abbaye (Orne) pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 600 € HT),

Diagnostic énergétique

- 638 € à Billet-Giraud Pères & Fils pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique opérationnel - copropriété « les jardins » à Caen (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 912 € HT),

- 686 € à Billet-Giraud Pères & Fils pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique opérationnel - copropriété « la Pigacière » à Caen (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 980 € HT),

- 2 660 € à SOGENOR - Etablissement de Médecine Physique Rééducation et Réadaptation en milieu marin pour la réalisation d'un diagnostic énergétique du centre de rééducation « Le Normandy » à Granville (42 % de la dépense subventionnable s'élevant à 6 300 € HT),

- 1 610 € à APPIA Normandie-Bretagne Enrobés à Athis pour la réalisation d'un pré-diagnostic Energétique du site de Sainte-Honorine-la-Chardonne (Orne) (54 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 000 € HT),

- 1 610 € aux Carrières de la Roche Blain pour la réalisation d'un pré-diagnostic Energétique sur le site de Fresnay-Le-Puceux (Calvados) (67 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 400 € HT),

- 6 250 € à la Résidence René-Lucile Schmitt à Chebourg-Octeville pour la réalisation d'une étude de faisabilité : optimisation énergétique - EHPAD Schmitt (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 500 € HT),

FORES

- 85 200 € à l'OPAC du Calvados pour la construction de 20 logements à Dives-sur-Mer,

- 63 360 € à l'OPAC du Calvados pour la construction de 22 logements à Bayeux,

Véhicules propres

- 3 200 € à la Communauté Urbaine d'Alençon pour l'acquisition d'un véhicule électrique (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 21 050 €),

Isolation

- 14 858 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2009-02),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 107 880 € à la Commune d'Isigny-Le-Buat pour l'acquisition d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur (27 % de la dépense subventionnable s'élevant à 397 600 € HT),

- 5 527 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2009-02),

- 22 964 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (02-2009),

Solaire thermique

- 16 300 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2009-2),

- 18 193 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation d'un séchage de foin en vrac,

- 1 260 € au GAEC des Vattiers au Pré-d'Auge pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange de foin (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 800 € HT),

Photovoltaïque

- 10 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour les installations photovoltaïques (2009-2),

- 217 500 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations sur des bâtiments agricoles, une école et un bâtiment communal (2009-2),

Géothermie

- 6 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8, pour une installation géothermale (2009-2) ;

Eolien

- 712 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 9, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-02),

- 51 576 € aux bénéficiaires de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 10, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-01),

Dispositif chèque

- 90 900 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », répartis conformément au tableau joint en annexe 11, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-01),

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 46 400 € au Conseil Général de la Manche pour l'acquisition d'une chaufferie bois pour le Collège de Carentan (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 272 000 €),

- 12 355 € à la Communauté de Communes du Pays de l'Orbiquet pour la réalisation d'une AEU sur la zone d'activités du Beauvoir (70% de la dépense subventionnable s'élevant à 17 650 €),

- 11 744 € à la Communauté de Communes du Val de Saire pour la réalisation d'une AEU de l'extension de la ZA du Pont des Bernes (70% de la dépense subventionnable s'élevant à 16 776,25 €),

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

□ au titre du dossier « Energies d'énergie »

- 3 000 € au CPIE Vallée de l'Orne pour l'opération « Halte au gâchis » 2009,
- 1 500 € à la Ferme de la Cauchetière à Livarot (Calvados) pour la sensibilisation de jeunes handicapés au développement durable (14 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 314 € HT),

□ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 90 000 € HT à SODEXHO pour la gestion du dispositif « Chèque éco-énergie Basse-Normandie »,
- 4 000 € à l'IUT de Cherbourg pour l'organisation du concours GIM'Eole 2009 (10 % de la dépense subventionnable s'élevant à 41 000 € HT),
- 3 322 € à l'association SEGRAFO Normandie pour la promotion du séchage en grange de fourrages (8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 39 316 € HT),
- 1 200 € à Professions Bois pour l'élaboration de la charte bois-bûche (13 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 000 € HT),

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 60 188 € au Syndicat Mixte Caen-Métropole pour l'animation du Contrat d'Objectif Territorial 2008-2010,
- 12 802 € au Pays du Bessin au Virois pour l'élaboration du programme d'actions 2009 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 25 604 € HT),
- 18 960 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'animation du contrat ATEnEE 2009 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 37 920 € HT) ;

□ Hors AE

- 1 530 € à la Commission Spécialisée et Permanente d'Information (La Hague-50) pour la publication de son bulletin d'information 2009 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-142

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – partenariat
Région/ADEME dans le cadre du CPER 2007-2013**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la 3^{ème} convention d'application de l'accord cadre Région/ADEME/Etat pour l'année 2009 avec une prévision d'engagement de 4 720 000 € apportés à parité par l'ADEME et la Région, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-143

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 250 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 136 875,70 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 250 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant total de 9 671 €, répartis conformément à l'annexe 1,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

→ au Syndicat Mixte du Val de Vire

- 20 800 € pour l'animation du SAGE de la Vire en 2009, pour un montant subventionnable de 41 600 €,

- 2 010 € pour la réalisation d'actions de communication dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Vire, pour un montant subventionnable de 6 700 €,

- 1 200 € pour la réalisation de l'étude "hydro-morphologie de la Vire : évolution historique et perspectives d'avenir dans le cadre de la DCE et du SAGE", pour un montant subventionnable de 4 000 €,

→ à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

- 7 125 € pour l'animation du SAGE de la Sarthe amont en 2009, pour un montant subventionnable de 47 500 €,

- 11 250 € pour l'animation du SAGE de l'Huisne en 2009, pour un montant subventionnable de 50 000 €,

- 1 350 € pour réaliser des actions de communication dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Sarthe amont, pour un montant subventionnable de 15 000 €,

- 3 375 € pour réaliser des actions de communication dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne, pour un montant subventionnable de 25 000 €,

→ à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique

- 10 500 € pour le fonctionnement du poste de technicien de rivière sur l'Orne en 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 4 760,70 € pour la réalisation du suivi des remontées de poissons migrateurs sur la Touques pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 15 869 €,

→ au Syndicat de la Risle

- 9 255 € pour le fonctionnement du poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 30 850 €,

→ au Syndicat Mixte de la Seulles et ses affluents

- 10 500 € pour le fonctionnement du poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

→ au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne

- 26 250 € pour le fonctionnement de 2,5 postes de techniciens de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 87 500 €,

→ à la Communauté de Communes de Lessay

- 10 500 € pour le fonctionnement du poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

→ au Syndicat Mixte Littoral Normand

- 18 000 € pour la mission de préfiguration d'un Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard, pour un montant subventionnable de 54 000 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants : Syndicat Mixte du Val de Vire (animation, études et actions de communication du SAGE de la Vire en 2009), Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (animation et actions de communication des SAGE de l'Huisne et de la Sarthe amont), Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (poste de technicien de rivière pour l'année 2009 et suivi des remontées de poissons migrateurs sur la Touques pour l'année 2009), Syndicat Mixte de la Risle (poste de technicien de rivière pour l'année 2009), Syndicat Mixte de la Seulles et ses affluents (poste de technicien de rivière pour l'année 2009), Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (2,5 postes de techniciens de rivières pour l'année 2009), Communauté de Communes de Lessay (poste de technicien de rivière pour l'année 2009),

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention financière avec le Syndicat Mixte Littoral Normand, jointe en annexe 2,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-144

sur l'environnement : parcs naturels régionaux - Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de charte révisée proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche et jointe en annexe qui prend en compte les conclusions motivées de la commission d'enquête, ainsi que le document complémentaire sur son évaluation ;

- de prendre acte :

- des délibérations favorables émises par les Départements de l'Eure-et-Loir et de l'Orne,

- des délibérations favorables des 14 EPCI à fiscalité propre suivants :

- Communauté de Communes des Portes du Perche
- Communauté de Communes du Pays de Longny
- Communauté de Communes du Pays Bellêmois
- Communauté de Communes du Val d Huisne
- Communauté de Communes du Perche Gouët
- Communauté de Communes de l'Orée du Perche
- Communauté de Communes du Perche Sud
- Communauté de Communes du Pays de Pervençhères
- Communauté de Communes du Perche Rémalardais
- Communauté de Communes du Perche
- Communauté de Communes du Haut Perche
- Communauté de Communes du Perche Senonchois
- Communauté de Communes du Perche Thironnais
- Communauté de Communes du bassin de Mortagne au Perche

- des avis défavorables émis par les communes de Bubertré, La Rouge, Le Mage, L'Hôme-Chamondot, Les Menus, Malétable, Saint-Germain-de-la-Coudre, Saint-Langis-les-Mortagne ;

- de fixer par conséquent conformément à la carte jointe en annexe, le périmètre pour lequel la charte est approuvée aux communes suivantes ayant délibéré favorablement :

- **43 communes dans le département de l'Eure-et-Loir** : Argenvilliers, Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Belhomert-Guéhouville, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Gâtine, Champron-en-Perchet, Chapelle-Guillaume, Charbonnières, Combres, Coudray-au-Perche, Coudreceau, Fontaine-Simon, Frazé, Frétigny, La Bazoche-Gouët, La Croix-du-Perche, Les Etilleux, La Ferté-Vidame, La Gaudaine, La Loupe, Manou, Margon, Marolles-les-Buis, Meaucé, Miermaigne, Montireau, Montlandon, Nogent-le-Rotrou, Saint-Bomer, Saint-Denis-d'Authou, Saint-Eliph, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Victor-de-Buthon, Senonches, Soizé, Souancé-au-Perche, Thiron-Gardais, Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vaupillon, Vichères ;

- **83 communes dans le département de l'Orne** : Appenai-sous-Bellême, Autheuil, Bellavilliers, Bellême, Bellou-le-Trichard, Bellou-sur-Huisne, Berd'huis, Bivilliers, Bizou, Boissy-Maugis, Bresolles, Bretoncelles, Ceton, Champs, Chemilli, Colonard-Corubert, Comblot, Condeau, Condé-sur-Huisne, Corbon, Coulonges-les-Sablons, Courcerault, Courgeon, Dame-Marie, Dancé, Dorceau, Eperrais, Feings, Gémages, La Chapelle-Montligeon, La Chapelle-Souëf, La Lande-sur-Eure, La Madeleine-Bouvet, La Perrière, Le Gué-de-la-Chaine, Le Pas-Saint-Lhomer, Le Pin-la-Garenne, Le Theil-sur-Huisne, L'Hermitière, Lignerolles, Loisail, Longny-au-Perche, Maison-Maugis, Mâle, Marchainville, Mauves-sur-Huisne, Monceaux-au-Perche, Montgaudry, Mortagne-au-Perche, Moulicent, Moutiers-au-Perche, Neuilly-sur-Eure, Nocé, Origny-le-Butin, Parfondeval, Pervenchères, Préaux-du-Perche, Prépotin, Randonnai, Rémalard, Réveillon, Saint-Agnan-sur-Erre, Saint-Aubin-des-Grois, Saint-Cyr-la-Rosière, Saint-Denis-sur-Huisne, Saint-Germain-des-Grois, Saint-Hilaire-sur-Erre, Saint-Jean-de-la-Forêt, Saint-Jouin-de-Blavou, Saint-Mard-de-Réno, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Maurice-sur-Huisne, Saint-Ouen-de-la-Cour, Saint-Pierre-la-Bruyère, Saint-Quentin-de-Blavou, Saint-Victor-de-Réno, Sainte-Céronne-les-Mortagne, Sérigny, Soligny-la-Trappe, Tourouvre, Vaunoise, Verrières, Villiers-sous-Mortagne ;

- de confirmer l'adhésion de la Région Basse-Normandie au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Perche et d'approuver ses nouveaux statuts ;

- de solliciter la demande de reconnaissance de la charte du PNR Perche comme Agenda 21 local, conformément à la délibération du comité syndical du Parc du Perche en date du 7 février 2009 (et comme prévu dans le protocole de reconnaissance des chartes de PNR comme Agenda 21 locaux, signé le 5 octobre 2007 entre le MEEDDAT et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-145

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité - Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 27 056 €, dont 10 000 € pour l'organisation d'un séminaire régional sur les espèces invasives ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns (GRETIA), les subventions suivantes :

- 12 000 € pour la réalisation des actions de la convention 2009, jointe en annexe,

- 5 056 € pour la réalisation d'inventaires entomologiques complémentaires en vue d'un projet de RNR sur un montant total subventionnable de 5 816 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-146

sur l'environnement : air et déchets - avis sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et de rapport environnemental de la Région Pays de la Loire

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et de rapport environnemental de la Région Pays de la Loire, ce Plan entrant en parfaite cohérence avec le projet de PREDD bas-normand ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-147

sur l'environnement : air et déchets - avis sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et de rapport environnemental de la Région Centre

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur les projets de Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) et de rapport environnemental de la Région Centre, ce Plan entrant en parfaite cohérence avec le projet de PREDD bas-normand ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-148

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mme GOBERT, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à l'Association Réseau Grand Ouest « Commande Publique et Développement Durable » et d'en approuver les statuts et le règlement intérieur joints en annexes 1 et 2 ;

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 63 000 € dont :

- 13 000 € pour le dossier « éducation au développement durable » (sous dossier « communication et information »),

- 50 000 € pour le dossier « soutien aux agendas 21 locaux des collectivités » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 60 000 € à la Ville d'Alençon dont :

- . 10 000 € pour l'organisation d'un colloque européen « Echanges professionnels sur le développement durable entre villes jumelles » sur un montant subventionnable de 104 304 €,

- . 50 000 € pour l'élaboration conjointe des Agenda21 locaux de la Ville et de la Communauté Urbaine d'Alençon, sur un montant subventionnable de 125 341 €,

- 3 000 € à la Ville de Coutances pour l'organisation de la quatrième semaine du développement durable à Coutances, sur un montant subventionnable de 14 928,82 €,

- 2 000 € à Réseau Grand Ouest « Commande publique et développement durable » au titre de la cotisation 2009 de la Région ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'élaboration conjointe des Agenda 21 locaux de la Ville et de la Communauté urbaine d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » avec le lycée « Auguste Chevalier » à Domfront (Orne) et le Centre Commercial Côte de Nacre à Caen (Calvados),

- la convention d'aide à l'ingénierie territoriale pour l'élaboration d'un Agenda 21 local avec la Commune d'Alençon et la Communauté urbaine d'Alençon, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-149

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- * sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 497 180 €

- * sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants:

- 2 634,15 € pour le financement du partenariat,
 - 10 042,80 € pour le financement des Outils PRDFP,
 - 10 000,00 € pour le financement de l'AIO,
 - 3 900,00 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 497 180 € à l'ERREFOM, au titre du CPER 2007/2013, conformément à l'annexe 1,

- * *au titre du partenariat : Charte Qualité Emploi-Formation*

- 1 200,00 € au Lycée Professionnel « Flora Tristan » à La Ferté Macé (Orne),
 - 1 434,15 € au Lycée Professionnel « Alexis de Tœqueville » à Cherbourg (Manche),

- * *au titre des Outils PRDFP :*

- 10 042,80 € au CEREQ de Marseille ,

- * *au titre du programme Accueil Information Orientation :*

- 10 000 € à l'Association des Conseillers d'Oriortation Psychologues Caen Basse-Normandie, pour les 58èmes journées nationales d'étude,

- * *au titre de la VAE :*

- 3 250 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe 2,

- 650 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe 3 ;

- d'approuver :

- la Charte Qualité Emploi Formation avec l'UIMM de Basse-Normandie, jointe en annexe 4,

- la Charte Qualité Emploi Formation avec la Fédération des Industries Nautiques et la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Branche de la navigation de plaisance, jointe en annexe 5 ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les Chartes Qualité Emploi Formation précitées,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-150

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 500 000 € pour la formation des demandeurs d'emploi ;

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 482 416,91 € pour les Espaces Locaux d'Activités Novatrices ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme Espaces Locaux d'Activités Novatrices, un montant global de 482 416,91 € réparti conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 08-1006 du 19 décembre 2008 comme suit :

* au CNASEA

- **16 500 000 €** et non 20 000 000 € (dont 217 606,33 € au titre de frais de gestion), **soit 6 500 000 € au titre des « ESPACES » et 10 000 000 € au titre des formations qualifiantes ;**

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-151

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 19 589,28 €, pour le programme « Financements Individuels » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « financements individuels » un montant global de 19 589,28 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-152

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 25 981 € pour les microprojets associatifs ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du dispositif Microprojets associatifs, les subventions suivantes, conformément à l'annexe 1 :

- 15 483 € à l'Association Vire FM pour le projet Fréquence emploi, soit 80 % du coût du projet établi à 19 354 €,
- 10 498 € à l'Association ACDS Dernier soupir pour le projet « Atelier Ecriture des corps », soit 80 % du coût du projet établi à 13 123 € ;

- de prendre en compte les dépenses de ces deux projets à compter de la date de dépôt du dossier ;

- d'affecter sur la subvention globale FSE de 32 145 000 € attribuée à la Région pour la période 2007-2013, une programmation de :

- 25 981 € sur deux projets du dispositif Microprojets associatifs (mesure 4.2.3) conformément à l'annexe 1,
- 21 086 € sur deux actions du programme « une formation, un emploi » (mesure 2.2.1), conformément à l'annexe 2 ;

- d'ajuster le plan de financement de la subvention globale FSE 2007-2013, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-153

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Moderniser les outils » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 15 079,41 € ;

- d'adhérer à l'association EIFEL (European Institute for E-Learning) ;

- d'attribuer à l'association EIFEL (European Institute for E-Learning) un montant de 11 960 € correspondant à la cotisation de la Région ;

- de prendre en charge :

- * les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre du déplacement d'une délégation bas-normande au Pays de Galles, du 24 au 26 mars 2009, pour étudier plus en détail les conditions techniques de la mise en oeuvre de l'outil e portfolio ; cette délégation étant composée de :

- Monsieur Janguet LE CARPENTIER, pilote du projet,
- Madame Adeline DRONIOU (Direction de la Prospective PRDFP),
- Madame Francine ROCHEFORT (CTN),
- Monsieur Jean-Noël THEVENIN (CTN),
- Monsieur Olivier LAMIRAULT (Polytechnicum),
- Monsieur Pascal VAUDORNE (Enefa),

- * les services de l'interprète ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-154

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Contrat de Projets Etat-Région

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 350 000 € pour le programme « Diffuser un outil numérique »,
- 98 413 € pour le programme « Accompagner les entreprises » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 350 000 € au Centre des Technologies Nouvelles (CTN), dans le cadre de ses missions relatives à la formation ouverte et à distance,
- 98 413 € au GRETA du Calvados, pour des actions de formation en direction des salariés de l'entreprise Wagon Automotive d'Orbec ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-155

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 25 180 321,31 € dont 3 299 039,31 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du fonctionnement des CFA ; un montant global de 25 180 321,31 € réparti comme suit :

- 19 251 471 € correspondant au solde des subventions de fonctionnement des CFA, dont 2 017 554 € au titre du COM axe 1, au titre de l'exercice 2009, conformément à l'annexe 1 (colonne c),

- 2 726 300 € correspondant à une deuxième avance pour les trois CFA publics de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 1 (colonne e), dans l'attente de discussion avec l'organisme gestionnaire pour fixer définitivement le montant de leur subvention 2009,

- 225 506 € pour les classes préparatoires à l'apprentissage, au titre du COM axe 4, conformément à l'annexe 1 (colonne f),

- 2 921 065 € pour le transport, l'hébergement et la restauration des apprentis, dont 1 000 000 € au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 2,

- 7 204,06 € pour le Fonds Social Apprentis, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 3,

- 4 836 € au GIP FCIP, pour l'accompagnement des structures de formation et le développement de l'ingénierie pédagogique, au titre du COM axe 2,

- 43 196,55 € aux Centres de Formation des Apprentis, pour le budget participatif, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 4,

- 742,70 € à l'organisme gestionnaire du CFA agricole de Vire, pour le financement des bilans cognitifs, au titre du COM axe 7 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-156

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 76 624 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, au CFAI 14-50, un montant global de 76 624 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-157

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 7 041,60 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 7 041,60 € pour la formation des contrats aidés réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-158

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement »

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier de 273 293 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 273 293 € réparti comme suit :

- 95 560 € à l'AREF BTP,

- 33 293 € à UNIFORMATION,

- 144 440 € au Centre de Formation Agricole et Rurale (CDFA) du Calvados ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 1, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'approuver la convention d'application régionale de la Charte automobile de coopération pour le soutien à l'accompagnement des entreprises du secteur automobile et de leurs salariés, jointe en annexe 2 ;

- de désigner Monsieur Yannick SOUBIEN, Président de la Commission « Formation tout au long de la vie », pour représenter le Conseil Régional au sein du Comité territorial régional prévu dans le cadre de la convention précitée ;

- d'autoriser le Président à signer la convention d'application précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-159

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 14 584 € au titre du dispositif « Une formation, un emploi » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 166 165,75 € pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 27 120,55 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 139 045,20 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- d'annuler les subventions accordées par délibération n° 09-40 du 6 février 2009 à PROMOTRANS, pour un montant global de 14 584 € ; les actions de formations ayant été annulées, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager les formations individualisées au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément aux annexes 5 et 6,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-160

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- le montant des crédits FSE, dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 54 294,10 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes »,

- la modification relative à un marché attribué en CAO du 29 novembre 2008 et figurant en annexe 5 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes de 1 à 5.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-161

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 271 900 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 36 525,22 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer les subventions suivantes, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région,*

- 271 900 € conformément aux annexes 1 et 1 bis,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région,*

- 36 525,22 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de modifier la délibération n° 09-42 du 6 février 2009 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, les montants suivants :

- 971 992 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques culturelles »

- 127 750 € pour le dossier « Animation des territoires »

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- *au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »*

- . 968 392 €,

- *au titre du programme « Animation des territoires »*

- 105 000 € au Comité Coutançais d'Action Culturelle pour l'organisation du 28^{ème} festival « Jazz sous les Pommiers »,

- 22 750 € à l'Association Théâtre du Champ Exquis, pour l'organisation du festival « Ribambelle » (2009) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de l'Association Normandie Terre des Arts, de l'Association pour la gestion du site muséal de Tourouvre et de la SAS Les Cinémas de Saint-Lô (prise en compte des dépenses effectuées après le 25 janvier 2008) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-162

sur la culture : contribution au rayonnement de la Région

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de cession des droits d'auteur établie dans le cadre de l'exposition consacrée à Stéphane QUONIAM et jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-163

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 25 500 € pour le dossier « Education artistique et culturelle »,

- . 15 000 € pour le dossier « Animation des territoires »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 2 066,14 € pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * *sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- 25 500 € au titre du programme « Education artistique et culturelle », conformément à l'annexe 1,

- 15 000 € à l'Association Chorège, pour l'organisation du Festival 2009 « La danse de tous les sens », au titre du programme « Animation des territoires »,

- * *sur le chapitre 903 du Budget de la Région*

- 2 066,14 € au titre du programme « Education artistique et culturelle », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Ville de Carentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-164

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, les montants suivants :

- 239 500 € pour le dossier « Animation des territoires »,

- 45 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

- 239 500 € au titre du programme « Animation des territoires » ;

- 45 000 € au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », à l'Association Ecran Sonique, pour la programmation de la SMAC « Le Normandy » ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Collectif Jazz de Basse-Normandie, de l'Office Départemental de la Culture de l'Orne (Printemps de la Chanson), de la Ville de Mortagne-au-Perche, de l'Association Bazarnaom ;

• de modifier la délibération n° 09-46 du 6 février 2009 et son annexe comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, les montants suivants :

◦ 92 000 € pour le dossier « Animation des territoires »

◦ 10 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques culturelles »

- de porter de 2 000 € à **4 500 €** la subvention accordée à l'Université de Caen (Service Culturel - Maison de l'Etudiant), pour l'organisation de la 9^{ème} édition du Festival « Phonix festival » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-165

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 3 000 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional Culturel » de 250 000 € votée en 2009, un montant de 150 000 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Régional » ;

• d'attribuer au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », les subventions suivantes :

sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 3 000 € à l'Association Saint-Jean-des-Arts, conformément à l'annexe 1,

sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- 150 000 € à la Ville de Caen, conformément à l'annexe 2 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

* sur proposition du service technique de contrôle,

* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-166

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Coopération décentralisée » de 116 148 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 9 000 €,

- sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 116 943 € ;

- d'attribuer, au titre de la coopération décentralisée, conformément au tableau joint en annexe, les subventions suivantes :

- 9 000 € au titre de l'investissement, sur le chapitre 900 du Budget de la Région,

- 116 943 € au titre du fonctionnement, sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'APDRA-F concernant la maîtrise d'oeuvre déléguée pour la coopération Région Basse-Normandie/Région Atsinanana à Madagascar ;

- de prendre en charge :

- les frais réels des déplacements, hébergements et restauration de Nadège LECLUSE, Chargée de mission à la mission coopération décentralisée du Conseil Régional de Basse-Normandie, qui s'est rendue en Macédoine, du 12 au 18 mars 2009 ;

- les frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur PIGAULT occasionnés lors des comités de pilotage d'évaluation de Horizons solidaires pendant l'année 2009,

- le règlement de la facture CEFODE de 1 000 € pour l'intervention de Monsieur PIGAULT,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour tous les frais énumérés ci-dessus ;

- de renouveler l'adhésion de la Région Basse-Normandie au REPTA (Réseau d'Education pour Tous en Afrique) et de payer la cotisation annuelle, celle-ci étant fixée à 1 000 € pour l'année 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-167

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 108 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-168

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 8 300 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-169

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 23 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-170

sur la jeunesse et les sports : compétitions exceptionnelles « CHEVAL »

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 1 725,19 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-171

sur la jeunesse et les sports : vie associative - colloque Jeunesses en Région

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de prendre en charge les frais réels de déplacement, hébergement et restauration des personnes composant la délégation bas normande qui s'est rendue à Nantes, dans le cadre du Colloque Jeunesses en Région, du 19 au 20 mars 2009, à savoir :

2 agents de la Région :

- Luc AVRIL (Direction Jeunesse et Sports),
- Subayi SUBAYI (Direction Jeunesse et Sports),

4 permanents des associations partenaires de la Région :

- Céline MARC (Ligue de l'Enseignement),
- Johann GUERARD (Francas),
- Philippe CLEMENT (Ligue de l'Enseignement),
- Guy DANLOS (CEMEA),

5 jeunes ayant participé aux ateliers :

- Anaïs SWARC,
- Lucie SALLEY,
- Etienne BRIERE,
- Claire JARRIGES,
- Arthur INGOUF ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-172

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-56 du 6 février comme suit :

- d'affecter sur l'AP « Foncier – Logement » de 150 000 € votée en 2009, un dossier « Fonds de minoration foncière opération Château Monin à Colombelles » d'un montant de 41 776 € (au lieu de 83 677 €) ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, un montant de 41 776 € (au lieu de 83 677 €) dans le cadre de l'évolution du projet de réalisation de logements locatifs sociaux à Colombelles sur le site Château Monin, en complément de l'aide déjà accordée par délibération n° 07-869 du 17 décembre 2007, pour ce même programme ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-173

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 19 800 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan,
- . 72 227 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Alençon,
- . 257 954 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Saint-Lô,

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 000 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan ;

• d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

- 349 981 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe I,

- 2 000 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, conformément à l'annexe II ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-174

**sur la solidarité urbaine : appel à projets « Réinventons la Ville » - Edition 2006 -
prolongation d'action sur l'année 2009**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2009 le délai de réalisation de l'action de l'Association « Un Stade pour tous » retenue dans le cadre de l'appel à projets « Réinventons la ville » édition 2006 par délibération n° 07-513 du 6 juillet 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- une nouvelle convention avec l'Association « Un Stade pour tous », afin de modifier l'article relatif à la durée de l'action,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-175

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Politique de la ville » de 900 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 4 701 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs », dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H.,

- 139 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants », dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 4 701 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I ;

- une subvention de 139 €, conformément au tableau joint en annexe II,

• de modifier l'annexe II (3) de la délibération n° 07-873 du 14 décembre 2007, en remplaçant le bénéficiaire INDIVISION GIOT par SCP RICHER-LERAY – Notaires Associés ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-176

sur le logement : logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement des jeunes » de 375 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 25 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), pour mener une politique en faveur du logement des jeunes sur les territoires ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention régionale établie entre la Région Basse-Normandie, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes et l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-177

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Prévention et solidarité » de 265 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 175 000 € pour l'aide aux personnes handicapées ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 55 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne,
 - 120 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados ;
- d'autoriser :
 - la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €,
 - la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,
 - la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe III, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;
- d'approuver les conventions établies, d'une part, entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département du Calvados et la Région Basse-Normandie pour l'année 2009, d'autre part, entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie pour l'année 2009, jointes en annexe 4 et 5 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions précitées et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-178

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 170 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 2 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
Association les Voiles Ecarlates 8 rue Poincaré 50100 CHERBOURG- OCTEVILLE	Embarquement des publics en difficulté et de patients de la santé mentale. Demande de subvention de fonctionnement.	500 €
Les Restaurants du Cœur du Calvados Rue Gaston Lamy 14120 MONDEVILLE	Organisation d'un voyage collectif à la montagne destiné aux familles monoparentales avec jeunes enfants à Termignon-la-Vanoise	1 000 €
Association Neurofibromatoses et Recklinghausen 34 vieux chemin de Grenade 31700 BLAGNAC	Association informe et aide les malades et leur entourage. Organisation d'une journée de rencontres et d'informations médicales pour les adhérents de l'association à Caen les 13 et 14 mars 2009.	500 €
Sortir du Silence 101 rue Jacques Prévert 50130 CHERBOURG- OCTEVILLE	Association du Nord Cotentin contre les violences sexuelles. Organisation de deux actions : une conférence le 31 mars 2009 auprès des professionnels et un spectacle-débat fin septembre pour des lycéens d'enseignement professionnel sur l'agglomération de Cherbourg-Octeville.	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-179

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 14 307,60 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 14 307,60 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-180

**sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - aide à la création
d'emplois durables en agriculture - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 146 000 € votée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole hors CPER » d'un montant de 17 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 17 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 08-941 du 21 novembre 2008 comme suit :

- le montant de la dépense prévisionnelle du programme d'actions 2009 de l'Association Solidarité Paysans de Basse-Normandie est ramené à 85 057,72 € au lieu de 105 057,72 € ; le montant de l'aide restant inchangé à 58 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-181

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation CPER » d'un montant de 11 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 11 000 € au Syndicat mixte du Pays du Perche Ornais pour son projet territorial en faveur de la transmission des exploitations et de l'installation des jeunes, pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 19 810 € TTC, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-182

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER – aide aux investissements en agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 3 500 000 € votée en 2008 et complétée en 2009, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 712,50 € ;

- de modifier la délibération n° 08-1028 du 19 décembre 2008 et son annexe comme suit :

- le montant de l'aide attribuée à l'EARL de Beaumont, pour l'achat d'une faneuse, d'une remorque à fourrage avec plateau et d'une herse de prairie, est porté à **8 539,50 €** au lieu de 7 827 €, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à **28 465 €** au lieu de 26 090 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-183

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières animales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-827 du 17 octobre 2008, à la suite d'une fusion de coopératives, de la manière suivante :

- la subvention de 920 € initialement attribuée à l'ARCA, pour réaliser des audits d'ambiance et sanitaire, est transférée à COOPERL ARC ATLANTIQUE,

- la subvention de 3 680 € initialement attribuée à l'UNION CAPIG, est transférée à AGRIAL ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les nouvelles conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-184

sur l'agriculture : filières animales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières animales hors CPER » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « AE filières animales » d'un montant de 4 308,23 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 4 308,23 € à l'Association SEGRAFO Normandie, pour son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 13 500,46 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 50 % sera versé sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans la cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-185

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 300 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 122 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 122 500 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers mentionnés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes jointes en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-186

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 8 250 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 8 250 € à la Société des Courses du Pays d'Argentan, pour la rénovation de son rond de présentation (taux d'aide 10%) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, à titre exceptionnel, pour ce dossier, en prenant en compte les factures émises à partir du 1^{er} mai 2008 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-187

**sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER – filières végétales hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un dossier « Compétitivité filière bois AE » d'un montant de 42 400 €,

- sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « Filières végétales AE » d'un montant de 35 800 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 78 200 € à Professions-Bois, pour son programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense prévisionnelle totale fixée à 197 700 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur la base des dépenses effectuées au prorata de chaque action, conformément à l'annexe 1 ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-188

sur l'agriculture : filières végétales hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 470 000 € votée en 2009, un dossier « Filières végétales AE » d'un montant de 146 857 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 146 857 € au SILEBAN, pour le financement de son projet INTERREG IV A Vege'durable, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 383 713 € HT, conformément à l'annexe 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 30 % de l'aide accordée, après signature de la convention, sur demande du bénéficiaire,

- deux paiements intermédiaires de 25 % sur présentation des résultats de la 1^{ère} année de l'étude pour le premier paiement et de la 2^{ème} année de l'étude pour le second paiement,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-189

sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Compétitivité de la filière bois - CPER » de 170 000 € votée en 2008, un dossier « AP - Compétitivité filière bois » d'un montant de 44 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget la Région, les subventions suivantes :

- 25 000 € à Jacky CAGET à Saint-Julien-sur-Sarthe (Orne), pour l'achat d'une abatteuse forestière, soit 10 % d'une dépense subventionnable fixée à 400 000 € HT, plafonnée à 25 000 € de subvention,

- 19 000 € à Kamber CEVIK à Feings (Orne), pour l'achat d'un porteur forestier, soit 10 % d'une dépense subventionnable fixée à 190 000 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant ci-dessus,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-190

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € à l'Association des éleveurs de bovins de race normande de la Manche, pour l'organisation du concours national de la race normande du 19 au 21 juin 2009, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 311 565 € TTC;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-191

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 80915,46 € dont :

- 26 613,50 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 17 411,96 € pour le dossier « FACIT »,
- 1 890 € € pour le dossier « Etude »,
- 35 000 € pour le dossier « Réseaux » ;

- d'adhérer à ODIT France (Observation, Développement et Ingénierie Touristiques), le renouvellement s'effectuera chaque année ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

* au titre de l'Ingénierie Territoriale

- 26 613,50 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du FACIT

- 17 411,96 € conformément à l'annexe 2,

* au titre de la cotisation pour 2009

- 1 890 € à ODIT France, en tant que membre associé,

* au titre des Réseaux

- 35 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la réalisation du programme d'actions 2009 « Bienvenue à la ferme » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2009 pour le Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, le Syndicat Mixte pour la mise en valeur et l'entretien de l'ancienne voie ferrée Alençon-Condé-sur-Huisne et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- 24 décembre 2008, pour M. Emmanuel CRUE, Chemin de Fer Miniature ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-192

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Alain TOURRET,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant de 55 735 € sur le dossier « Projets interrégionaux » ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant global de 25 350,96 € dont :

- . 5 950,56 € pour le dossier « Tourisme de découverte d'entreprises »,
- . 19 400,40 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 430 000 € votée en 2009, un montant global de 190 235 € dont :

- . 91 735 € pour le dossier « Projets interrégionaux »,
- . 250 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,
- . 98 250 € pour le dossier « Tourisme de découverte d'entreprises »,

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 15 038,28 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme - CPER » de 1 000 000 € votée en 2008, un montant de 2 950 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- d'adhérer à l'Association Tourisme et Handicap (ATH), le renouvellement s'effectuera chaque année ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

au titre du « Tourisme et Handicap »

- 11 116,68 €, conformément à l'annexe 1,

- 3 921,60 € à la Commune de Saint-Fraimbault, pour l'aménagement du parcours « Drôles de Jardins » dans le cadre des Buissonnières 2009,

Au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprises

- 5 950,56 €, conformément à l'annexe 2,

Au titre des Véloroutes et voies vertes

- 19 400,40 € au Conseil Général de la Manche, pour l'interprétation du patrimoine ferroviaire de la Voie Verte du Sud Manche,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

Au titre du « Tourisme Handicap »

- 250 € à l'Association Nationale Tourisme et Handicap (ATH), pour la cotisation 2009 de la Région,

- 2 950 €, conformément à l'annexe 3,

Au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprises

- 65 000 € au CLIC Normand, pour le programme 2009 du tourisme de découverte d'entreprises,

- 33 250 € à l'Association Savoir Faire et Découverte, pour le programme d'actions 2009,

Au titre des projets interrégionaux

- 6 000 € à l'Association Tour de Normandie des Véhicules Historiques, pour l'édition 2009 « Tour de Normandie »,

- 30 000 € à l'Association « Route Historique des Abbayes Normandes », pour son programme d'actions 2009 ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de modifier la délibération n° 09-71 du 6 février 2009 comme suit :

- la subvention de 55 735 € accordée à l'Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », pour la mise en œuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 145 735 € est attribuée sur le chapitre 939 (et non 909) ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2009 pour le CLIC Normand, l'Association Savoir Faire et Découverte, l'Association Route Historique des Abbayes Normandes et les associations figurant à l'annexe 3,

- 1^{er} décembre 2008 pour le Conseil Général de la Manche,

- 1^{er} mars 2009 pour l'Association Tour de Normandie des Véhicules Historiques,

- 12 février 2009 pour la Commune de Saint-Fraimbault,

- 26 février 2009 pour Eric RIVOAL - Ferme de la Nature ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-193

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - investissements à bords des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 14 999,69 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, les subventions suivantes :

- 5 052,52 € à M. Franck LEFORT – Navire « Vox Maris », soit 7,5 € de la dépense prévisionnelle de 67 367 €,

- 3 697,42 € à M. David LEGEAY – Navire « Essor », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 49 299 €,

- 598,80 € à M. Bruno THOMINES-MORA – Navire « Vauban », soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 11 976 €,

- 3 907,50 € à M. Arnaud PERCHEY – Navire « Gros Loulou », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 52 100 €,

- 1 743,45 € à M. Claude BEAUFILS – Navire « The Rdling Stones », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 23 246 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant ci-dessus,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-194

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER – fonctionnement –
Prospective – Etudes - Coopération**

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière Pêche hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Prospective – Etudes – Coopération » d'un montant de 35 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention de 35 000 € à la CAPAM, pour le financement d'une étude relative à l'élaboration de son plan de restructuration ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-195

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER et hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Filière Pêche - CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « AP Installation des Jeunes Pêcheurs » d'un montant de 21 297,50 €,

- sur l'AP « Filière Pêche hors - CPER » de 590 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation des Jeunes Pêcheurs » d'un montant de 10 312,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, les subventions suivantes :

Nom du patron pêcheur	Nom du navire	Date de mise en service du navire	Longueur du navire	Coût HT (en €)	Subvention Régionale (en €)	
MARIE Jérôme	« PETITE LAURA » ex « TAMOURE »	1984	9,44m	144 600 €	5 422,50 €	CPER
DELACOUR Mathieu	« ADELAIDE »	1995	7,90m	90 000 €	3 375 €	CPER
ANDRE Baptiste	« L'ALBATROS »	1991	11,98m	379 000 €	12 500 € (plafonnée)	CPER
DEPOIVRE Fabrice	« CHERIE D'AMOUR »	2002	11,80m	275 000 €	10 312,50 €	HCPER
TOTAL					31 610 €	

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- la totalité de la subvention sera versée en une fois, sur production de l'acte d'acquisition du navire,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-196

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière cultures marines – hors CPER » de 1 425 000 € votée en 2009, un dossier « Investissements productifs dans l'aquaculture » d'un montant de 59 470,20 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, un montant total de subventions de 59 470,20 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- les aides sont accordées sur la base de 15 % du montant Hors Taxes des dépenses éligibles,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou le Président, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-197

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP (dossier « P'tit Corse »)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre, au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis, un titre de recette de 85 219,77 € à l'encontre de M. Pierrick CAUCHOIS, dans le cadre de la vente de son navire le « P'tit Corse » et d'autoriser ensuite la main levée d'hypothèque ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-198

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP (dossier « Harfang »)

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre, au titre du remboursement du solde de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis, un titre de recette de 71 629,05 € à l'encontre de M. Frédéric LEBASLE, dans le cadre de la vente de son navire le « Harfang » ;

- d'autoriser :

- la main levée d'hypothèque grévant le « Harfang »,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-199

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - désignation d'un avocat

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Maître Olivier LANGEARD, avocat au barreau de Caen, pour défendre la Région devant la Cour d'Appel de Caen, dans le cadre de l'instance concernant M. Jack BRETON, ex-salarié du CEBANOR ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-200

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - EURL Carrosserie de la Porte d'Espagne

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours exercé par la Société Carrosserie de la Porte d'Espagne,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-201

sur la Direction des Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

au titre des lycées publics

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 150 000 000 € votée en 2009, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe,

→ sur l'AE Subventions « Bâtiments » de 300 000 € votée en 2009, sur le chapitre 932, un dossier de 300 000 € pour le versement de dotations complémentaires aux EPLE, dans le cadre de l'accompagnement de travaux,

→ sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 1 500 000 € votée en 2009, sur le chapitre 932, les dossiers suivants :

- 1 250 000 € pour la rémunération des mandataires
- 250 000 € pour les frais d'actes divers liés aux travaux dans les lycées de Basse-Normandie,

au titre de l'Institut de Pathologie du Cheval

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Institut de Pathologie du Cheval » de 388 900 € votée en 2009, sur le chapitre 909, les dossiers suivants :

- 355 000 € pour la création de la chaufferie du nouveau bâtiment d'autopsie,
- 30 000 € pour l'étude de diagnostic du bâtiment d'accueil de l'AFSSA,
- 3 200 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments,
- 700 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,

→ sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Travaux IPC » de 7 200 € votée en 2009, sur le chapitre 939, un dossier de 7 200 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments,

au titre du Patrimoine

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le patrimoine » de 24 400 € votée en 2009, sur le chapitre 903, les dossiers suivants :

- 18 800 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments,
- 5 600 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnels handicapés,

→ sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bureaux à Unicité » de 3 800 € votée en 2009, sur le chapitre 900, les dossiers suivants :

- 3 200 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments,

- 600 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,

- sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiment Fonderie » de 1 800 € votée en 2009, sur le chapitre 900, les dossiers suivants :

- 1 600 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments,

- 200 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,

- sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Ecole Supérieure d'Ingénieurs » de 2 300 € votée en 2009, sur le chapitre 902, les dossiers suivants :

- 1 600 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments,

- 700 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,

- sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Travaux bâtiment conservatoire du littoral » de 1 800 € votée en 2009, sur le chapitre 907, les dossiers suivants :

- 1 600 € pour établir un diagnostic thermique des bâtiments,

- 200 € pour établir un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées,

- sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Travaux sur le patrimoine » de 67 000 € votée en 2009, sur le chapitre 933, un dossier de 67 000 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments,

- sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Bureaux à Unicité » de 4 700 € votée en 2009, sur le chapitre 930, un dossier de 4 700 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments,

- sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Bâtiment Fonderie » de 1 500 € votée en 2009, sur le chapitre 930, un dossier de 1 500 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments,

- sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Ecole Supérieure d'Ingénieurs » de 7 700 € votée en 2009, sur le chapitre 932, un dossier de 7 700 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments,

- sur l'AE Maîtrise d'ouvrage « Travaux Bâtiment Conservatoire du Littoral » de 1 100 € votée en 2009, sur le chapitre 937, un dossier de 1 100 € pour l'élaboration des carnets techniques des bâtiments,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-202

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'abroger la délibération n° 06-794 du 18 septembre 2006 ;
- de désigner Maître CHUITON comme notaire de la Région dans le dossier relatif à la création d'un Pôle Régional d'Art Contemporain ;
- d'autoriser le Président :
 - à engager le processus d'acquisition, au cours de l'année 2009, auprès de la SEM Normandie Aménagement d'une parcelle d'environ 30 000 m², sise à Colombelles, supportant le réfrigérant et la grande halle, en vue de la réalisation du Pôle d'Art Contemporain,
 - à signer :
 - avec le Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage de Saint-Lô, la convention de mise à disposition à titre gratuit de 3 bureaux situés à l'entresol de l'aile sud de l'Abbaye-aux-Dames, pour une durée de 3 ans,
 - avec l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix, une convention d'occupation à titre gratuit de 5 bureaux (3 au 2^{ème} étage et 2 au 3^{ème} étage) dans la Maison des Quatrans, 25 rue de Geôle à Caen, pour une durée de 3 ans,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-203

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2009, pour son fonctionnement et le financement de ses activités ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-204

sur le Fonds d'Interventions Régional : Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 6 000 € à l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France, correspondant à la cotisation de la Région pour l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-205

sur le Fonds d'Interventions Régional : Amicale des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 3 050 € à l'Association des Anciens du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie, pour son fonctionnement et le financement de ses activités pour l'année 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-206

sur les finances : régie de recettes - livrets jeux

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer à 3 € TTC le prix de vente du livret jeux « Guillaume le Conquérant : la fabuleuse épopée » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-207

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 23 784 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Les Amis de Beaumont	260 ^{ème} anniversaire de la naissance de Pierre Simon de Laplace les 21 et 22 mars 2009	500 €
Association Pour Une Radio Étudiante à Caen	13 ^{ème} édition du Carnaval étudiant le jeudi 2 avril 2009 à Caen	1 000 €
Ville de Cherbourg Octeville	10 ^{ème} édition du Festival Femmes dans la ville du 7 au 20 mars 2009	1 500 €
Comite Coutançais d'Action Culturelle	Opération "Un dimanche en fanfares" à l'occasion de la 28 ^{ème} édition du festival Jazz sous les Pommiers du 16 au 23 mai 2009 à Coutances	4 784 €
Ville de Bayeux	10 ^{ème} édition du Festival Calvadose de Rock les 7 et 8 août 2009	6 000 €
Ville de Bayeux	23 ^{ème} édition des fêtes Médiévales de Bayeux les 4 et 5 juillet 2009	10 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-208

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 1 000 € réparti comme suit :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Boxing Club Flérien	Organisation d'un gala de catch dans le cadre du 20 ^{ème} anniversaire du Boxing Club Flérien le 11 avril 2009	500 €
Comité d'Organisation des Foulées du Terroir	5 ^{ème} édition des Foulées du Terroir le 6 septembre 2009	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-209

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 5 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants Section cantonale de Beaumont-Hague (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de Gourbesville (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants de Lonrai (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des Anciens Combattants Section Communale de Saint James (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Amicale des Anciens Combattants de Tour en Bessin (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association des membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie Section Basse-Normandie	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Granville	Acquisition d'un drapeau	500 €
Amicale des Anciens Marins de Lisieux	Acquisition d'un drapeau	500 €
Collectif des Anciens Volontaires d'Opex Section Basse-Normandie	Acquisition d'un drapeau	500 €
Commune de Lestre (50)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants et médaillés militaires	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-210

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Vire Avenir	Organisation de la fête franco-britannique de l'intégration Faire Play le dimanche 4 octobre 2009	1 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-211

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 930 du Budget de la Région

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Altic	Participation de votre association aux Alticiades Salon des produits régionaux à la Norma en janvier 2009	500 €
Association Départementale des fils des tués pour la France de la Manche	Congrès National du 21 au 24 mai 2009 à Saint-Lô	500 €

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité Départemental de Cyclotourisme du Calvados	Organisation du Congrès annuel de la Fédération Française de Cyclotourisme les 5 et 6 décembre 2009 à Caen	1 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de l'Association Altic ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-212

sur la promotion de la Région : déplacement au Salon de l'Agriculture de Paris

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de prendre en charge les frais de déplacement de 5 journalistes à l'occasion d'une mission conduite par le Président du Conseil Régional, à Paris le 24 février 2009 au Salon de l'Agriculture, à savoir :

- Jean-Jacques Lerosier, Ouest France ;
- Bertrand de la Sayette, l'Agriculteur Normand ;
- Benjamin Lemarié, Cityzen TV ;
- Virginie Desmet, Le Publicateur Libre ;
- Régine Godard, France Bleu ;

• d'engager et de mandater sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les factures correspondant aux dépenses liées à ce déplacement ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-213

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-214

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 20 MARS 2009

Réunie le vendredi 20 mars 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

M. DESCHAMPS, Mmes GOBERT, FERET, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, THOURY.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR